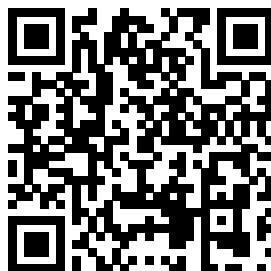


# ATELIER NONEL



**Attestation de parution sur echodumardi.com**

**Date de téléchargement de justificatif : 04 avril 2025**

**Département : Vaucluse**

**Cette annonce paraîtra le 19 mars 2025 sous réserves d'incidents**

**Maître Anne-Laurence CORTEZ,  
Notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE (Vaucluse),**

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Maître Anne-Laurence CORTEZ, notaire à CHATEAUNEUF DU PAPE, le 14 mars 2025, de la Société Civile Immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination : ATELIER NONEL**

**Siège : SORGUES (84700), 6 lotissement Les Cadenières.**

**Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.**

**Objet :** La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Ecrit par Echo du Mardi le 19 mars 2025

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

**Capital social** : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Au moyen d'apports en numéraire.

**Gérant** : Madame Carine HECHT demeurant SORGUES (84700), 6 lotissement Les Cadenières.

**Transmission des parts** : les statuts contiennent une clause d'agrément.

La Société sera **immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON.

POUR AVIS ET MENTION

Me Anne-Laurence CORTEZ